

## Partage d'énergie et communautés d'énergie renouvelable

### Définition du partage d'énergie

La Commission européenne définit le partage d'énergie, dans la réforme du marché européen de l'électricité (EMD), comme une forme « d'autoconsommation d'énergie renouvelable par des clients actifs ». Concrètement, cela signifie qu'un groupe de personnes situées sur des sites distants géographiquement peut produire, partager et consommer localement de l'électricité renouvelable.

Par exemple, une école peut utiliser l'électricité excédentaire produite par les panneaux solaires installés sur les toits des habitants du quartier.

Ce mécanisme permet de renforcer l'autonomie énergétique des territoires, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de favoriser une consommation d'électricité plus locale. L'amendement EMD garantit en outre le droit au partage d'énergie à tous les ménages, PME et organismes publics. Ce faisant, la législation européenne oblige désormais tous les États membres à prendre les mesures qui s'imposent, en rendant le partage d'énergie possible par le biais de la législation nationale. Les États membres doivent mettre en œuvre cette législation d'ici juillet 2026 et fournir l'infrastructure technique nécessaire. L'infrastructure technique est sans aucun doute l'un des domaines clés où un développement rapide est nécessaire. Entre autres, les compteurs intelligents (c'est-à-dire des systèmes de mesure intelligents capables d'enregistrer des données toutes les 15 minutes) auraient déjà dû être déployés dans toute l'Europe, afin de permettre le transfert de données nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel du partage d'énergie. Malheureusement, la réalité est bien différente, certains États membres n'ayant

installé des compteurs intelligents que dans 10 % des ménages et des installations au maximum.

### Partage d'énergie et communautés énergétiques

Le partage d'énergie est un mécanisme clé pour l'énergie citoyenne et la participation active des consommateurs à la transition énergétique. Les communautés d'énergie renouvelable (CER) jouent un rôle central dans le déploiement du partage de l'énergie : elles facilitent la mise en place de projets collectifs, accompagnent les citoyens et contribuent au développement des cadres permettant le partage d'énergie. Toutes les CER ne recourent pas au partage d'énergie et toutes les formes de partage d'énergie ne nécessitent pas la participation d'une CER – mais ces deux concepts vont de pair. Ensemble, ils renforcent le champ d'action de l'énergie citoyenne en Europe.

### Le Paquet européen pour l'énergie

L'intersection entre le partage d'énergie et les communautés d'énergie est explicitée dans le Paquet européen pour l'énergie (Citizen Energy Package - CEP) récemment publié, où les deux concepts vont de pair. Plus précisément, le pilier 2, action 5, mentionne la nécessité de « stimuler l'autoproduction d'énergie et le partage d'énergie entre les citoyens »<sup>1</sup>. Le CEP cite plusieurs raisons pour accélérer le partage d'énergie: la consommation locale d'énergie autoproduite peut soulager le réseau, renforcer l'autonomie énergétique et, à terme, permettre un accès à une énergie locale abordable – en particulier pour les ménages vulnérables. La Commission européenne vise à exploiter le potentiel inexploité du partage d'énergie, car celui-ci peut également permettre

---

<sup>1</sup> Paquet « Énergie pour les citoyens » (2026)

de réaliser des économies d'énergie dans les États membres. La question cruciale sera de savoir si et comment le CEP sera suivi de financements européens concrets afin de restructurer les systèmes énergétiques locaux en communautés de partage d'énergie. Le CEP met l'accent sur le partage d'énergie comme solution à la dépendance aux combustibles fossiles et à la volatilité des prix, ainsi que comme moyen pour les ménages vulnérables de réaliser des économies.

La législation européenne constitue une étape sur ce chemin, mais sa mise en œuvre dans les États membres en est une autre. Les obstacles et les barrières sont souvent multiples et les États membres font preuve d'ambitions différentes pour les surmonter. Les facteurs les plus déterminants pour évaluer le chemin parcouru par un pays sont les suivants : législation nationale, collecte de données et déploiement des compteurs intelligents, disponibilité des logiciels, structures de soutien nationales et nombre de projets de partage d'énergie menés à bien.

### Le partage d'énergie en France: état des lieux et politiques

**Législation nationale:** En France, le partage d'énergie a été rendu possible par l'ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 et par la loi n° 2017-227 du 24 février 2017, qui définissent le cadre de l'autoconsommation collective. Ce dispositif permet à un ou plusieurs producteurs et à un ou plusieurs consommateurs de partager localement de l'électricité renouvelable, dans un cadre juridiquement organisé.

Les opérations d'autoconsommation collective reposent sur un critère de proximité géographique défini par la réglementation. Le périmètre est généralement limité à 2 km en zone urbaine, mais peut être étendu jusqu'à 10 km en zone périurbaine et 20 km en zone rurale, afin de tenir

compte des spécificités territoriales et de faciliter le développement de projets locaux.

**Collecte de données et déploiement des compteurs intelligents:** La France a largement avancé dans le déploiement des compteurs intelligents Linky, gérés par Enedis, avec un taux d'équipement dépassant 90 % des foyers. Ces compteurs permettent de relever les consommations d'électricité de manière automatisée et, avec le consentement des usagers, de collecter des données de consommation à intervalles de 30 minutes (courbe de charge).

Les données de comptage sont collectées et gérées par le gestionnaire de réseau de distribution, dans un cadre réglementaire défini au niveau national et sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

**Disponibilité des outils:** Au sein de l'écosystème de l'énergie citoyenne, l'Association des Centrales Villageoises, réseau de communautés d'énergie renouvelable, propose des outils de simulation technico-économique permettant de modéliser les flux d'énergie partagée et d'estimer les revenus issus de la production locale d'énergie renouvelable.

Enercoop, fournisseur coopératif français d'électricité renouvelable, a également développé un outil nommé ELOCOOP, conçu pour accompagner la gestion opérationnelle des dispositifs d'autoconsommation collective.

**Structures nationales de soutien:** Les installations photovoltaïques participant à des opérations d'autoconsommation collective peuvent recourir au dispositif d'Obligation d'Achat (OA) pour valoriser la part d'électricité produite mais non consommée localement.

Les tarifs de rachat applicables au surplus photovoltaïque ont fortement diminué ces dernières années - autour de quelques centimes

d'euro par kWh pour certaines installations - reflétant la baisse des mécanismes de soutien publics. Cette évolution renforce l'intérêt économique de l'autoconsommation locale et du partage direct de l'électricité produite.

Au-delà des mécanismes tarifaires, le développement du partage d'énergie repose largement sur des structures nationales d'accompagnement. Des organisations telles que l'association des Centrales Villageoises et Énergie Partagée apportent un soutien technique, juridique et organisationnel aux collectivités locales, aux citoyens et aux porteurs de projets souhaitant développer des initiatives d'énergie citoyenne et d'autoconsommation collective.

### **Nombre de projets d'énergie partagée menés à bien :**

Début 2025, la France comptait 698 opérations d'autoconsommation collective actives, avec une puissance installée totale d'environ 74 MW et quelque 8 342 participants, selon l'opérateur national du réseau ENEDIS. En moyenne, chaque opération rassemble environ deux producteurs et dix consommateurs au sein de réseaux locaux de partage d'énergie. La tendance affiche une forte croissance: le nombre d'opérations actives a plus que doublé depuis 2023, année où seuls 332 projets de ce type avaient été recensés.<sup>2</sup>

**Bonnes pratiques:** Vous trouverez une description détaillée ainsi qu'un entretien consacré à la communauté de partage d'énergie VercorSoleil dans le [Whitebook d'ECOEMPOWER](#).

---

## ECOEMPOWER



Le projet ECOEMPOWER - ECOsystems EMPOWERing at regional and local scale supporting energy communities bénéficie d'un

financement de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) au titre de la convention de subvention n° 101120775.

---

<sup>2</sup> <https://www.pv-magazine.com/2025/01/15/energy-communities-reach-combined-capacity-of-74-mw-in-france/>